



Héritage de la grand-mère paternelle

Par **rossard_old**, le **23/05/2007** à **09:41**

mon mari hérite de sa grand-mère paternelle et ses frères et soeurs aussi. Il n'y a pas de biens immobiliers juste un compte à la banque. Nous avons fourni à la banque un extrait de naissance et un relevé d'identité bancaire. Maintenant combien de temps faut-il pour que la banque fasse le partage et fasse le virement sur le compte? il y a déjà un mois passé depuis le décès.

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **14:30**

Bonjour. 1 mois, c'est pas beaucoup... Il faut que le notaire "boucle" la succession avant de pouvoir avoir quoi que ce soit. Cdt.